

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	14
Abstentions :	
Pour :	14
Contre :	

*L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Maire.*

Convocation du Conseil Municipal du : 10/11/2023

Date d'affichage du : 10/11/2023

**PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jean-Louis GUILHAUMON, [REDACTED]

**Absente :** [REDACTED]

**Procurations :** [REDACTED]

**SECRETAIRE DE SEANCE :** [REDACTED]

**D.47-2023 : AVENANT AU CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE 2022-2028**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Vu la délibération 2019-77 approuvée en séance du Conseil Municipal du 11/12/2019 portant acte de candidature au contrat Bourg Centre Occitanie ;

Vu le contrat Bourg Centre 1<sup>ère</sup> génération de la commune de MARCIAC signé le 12/03/2020 ;

Considérant que depuis 2017, la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial ;

Considérant que, sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses assemblées plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 032-213202336-20231121-D47\_2023-DE

SLO

Considérant que le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1<sup>ère</sup> génération, approuvé le 12 mars 2020

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028
- En actualisant les axes stratégiques de la commune
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Considérant que cet avenant a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat ;

Considérant que le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, dont il est un sous-ensemble.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le contenu de l'avenant-contrat 2<sup>ème</sup> génération et de ses annexes tel que présenté à la présente assemblée délibérante,

Article 2 : Autorise M. le Maire à signer ledit avenant-contrat 2<sup>ème</sup> génération et tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean-Louis GUILHAUMON



# BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Marciac

Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

PETR Pays du Val d'Adour

## Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,  
Le Conseil Départemental du Gers, représenté par Philippe Dupouy, son Président  
Le PETR Pays du Val d'Adour, représenté par Jean-Louis Guilhaumon, son Président,  
La Communauté de Communes Armagnac Adour, représentée par Jean-Louis Guilhaumon, son Président,  
La commune de Marciac, représentée par Jean-Louis Guilhaumon, son maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune de Marciac, approuvé le 12/12/2020

**Vu** la délibération N°CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays du Val d'Adour pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération de la Commune de Marciac,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers en date du XX/XX/XX

**Vu** la délibération du PETR Pays du Val d'Adour en date du 27/09/2023

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gers en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 01/12/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

## **Préambule :**

### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers:

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 07/02/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gers, la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, le PETR du Pays du Val d'Adour, la Commune de Marciac en y associant les services de l'État, le CAUE, les chambres consulaires et l'Établissement Public Foncier Occitanie.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Marciac, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'État.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centree Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

## **Article 2 : Contexte et enjeux**

### **PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON TERRITOIRE**

Petite bastide du XIII<sup>e</sup> siècle, le village de Marciac est situé au sud-ouest du Gers, dans la partie méridionale de la Gascogne au sein du Pays du Val d'Adour et reconnue au niveau du SCOT comme un bourg-centre.

A la confluence de deux rivières : le Bouès et le Laüs, ce site fortifié s'est développé au cœur d'une plaine, ce qui lui a valu durant le Moyen Age le nom de < capitale du pays de rivières >>.

Marciac constitue aujourd'hui un des bourgs centres emblématiques du Pays du Val d'Adour qui a su, en prenant appui, sur son festival international de Jazz et le projet culturel de territoire auquel il a donné le jour au sein de l'Astrada, saisir une réelle opportunité de développement autour de deux thématiques fortes: la culture et le patrimoine d'une part, le tourisme d'autre part.

Pourtant au cours des cinquante dernières années, Marciac a connu une évolution « en dents de scie ». Alors que la commune comptait 1065 habitants environ dans les années 1960, elle a atteint les 1322 habitants en 2016 en alternant des périodes de développement (début des années 70, 80 et 2000) et des périodes de déclin. Actuellement, Marciac connaît à nouveau une phase de croissance démographique puisqu'elle a gagné une centaine d'habitants entre 1999 et 2016. Son taux moyen de croissance annuel s'élève à +0,56 % sur la période 1999-2016, alors qu'il est de +0,77 % pour l'ensemble du département du Gers sur la même période, mais très faible sur les communes de cette partie du Gers.

La période récente de 1999 à 2016 est marquée par la reprise du solde migratoire, expliquée notamment par l'installation de ménages dans le quartier des Hauts de Cagnan.

*Le cadre de vie :*

La richesse environnementale et paysagère du territoire repose sur un ensemble paysager équilibré, alliant milieux naturels, agricoles, et urbanisés, qui sont modulés par le relief. Cette composition confère au territoire une nature ordinaire mais de qualité, qui participe à l'attractivité de ce dernier. Bastide royale créée en 1298, Marciac concentre un certain nombre d'éléments patrimoniaux remarquables dont :

- L'église Notre-Dame construite au XIV<sup>ème</sup> siècle, remaniée plus tard nef à bas-côtés, chevet pentagonal, portes gothiques, clocher porche carré à étage octogonal et haute flèche achevée au XIX<sup>ème</sup> siècle, grille du porche occidental en fer forgé du XVIII<sup>ème</sup> siècle ;
- La chapelle Notre Dame de la Croix, sur les hauteurs de Marciac, ancien lieu de pèlerinage, reconstruite au XIX<sup>ème</sup> siècle ;
- L'ancien couvent des Augustins comportant notamment une chapelle du XV<sup>ème</sup> siècle, un clocher octogonal à haute flèche, une porte et les vestiges de son ancien cloître du XIV<sup>ème</sup> siècle dont les éléments ont été mis à jour grâce à des fouilles archéologiques et une étude historique conjointement menée avec le Hearst Castle sur la côte Ouest des Etats-Unis (Californie) ;
- Des maisons en pierre avec fenêtres à meneaux en pierre, ou ouvertures gemellées ;
- Les maisons à pans de bois de la rue Saint Jean ;
- Un "pontet", maison qui se prolonge au-dessus de la rue au croisement de la rue Saint-Pierre et de la rue des Jardins ;
- La place de l'hôtel de ville, grande place centrale à couvert, entourée d'arcades ;
- Les traces des anciens remparts qui ceinturaient la cité (tracé de l'actuel Chemin de Ronde).
- Les Promenades, espace arboré autrefois accueillant les foires aux bestiaux, aujourd'hui réhabilité aux mobilités douces et constituant un lieu d'agrément et de détente ;
- En date du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, à l'extrémité des Promenades, les Arènes de Marciac constituent un élément remarquable de son patrimoine, dont l'histoire est liée intrinsèquement aux courses landaises, une tradition gasconne ;
- Le Lac de Marciac d'une superficie de trente hectares disposant d'un cheminement doux qui l'entoure et une péniche sétoise, élément assez atypique en pays Gascon. Il accueille une résidence de tourisme « Pierre et Vacances » de 350 lits qui complète une offre d'hébergements touristiques qui a évolué très favorablement au sein du territoire ces dernières années ;
- Le vignoble vitrine de Saint Mont sur la colline de la bastide (dédié aux musiciens de jazz) ;
- Les musées d'histoire naturelle et Madeleine Doubrère.

Ainsi, Marciac conserve encore aujourd'hui un paysage bien préservé, une richesse patrimoniale associée à la qualité des formes urbaines.

#### **L'activité économique (dont l'offre touristique) :**

On a pu constater au cours des dernières années une tertiarisation des activités avec une augmentation progressive du nombre d'actifs travaillant dans l'administration, l'enseignement, la santé (+ 11 points). La part des actifs travaillant dans la construction a également fortement augmenté. Cela peut être lié notamment à la dynamique de la construction sur la dernière décennie.

Le territoire accueille en effet de nombreuses entreprises dans le secteur du bâtiment (près de 15). L'artisanat représente donc une part importante de l'activité économique de la Bastide. On peut y retrouver une bonne représentation de tous les corps de métiers, du gros œuvre aux finitions. L'activité touristique de la commune et son niveau d'équipements, qui la rendent attractive pour des résidents permanents, implique des besoins d'entreprises qualifiées pour réaliser les travaux de réhabilitation ou de construction de logements.

Par ailleurs, une zone d'activités économiques a été créée, route de Mirande, afin d'accueillir des entreprises artisanales et industrielles. Des entreprises comme "Le relais", qui recycle des vêtements,

deux supermarchés, des entreprises automobiles dont trois concessionnaires (Peugeot, Citroën, Renault), l'entreprise HoTravail et le garage Abeilhé, se sont installées sur cette zone d'activité qui accueillera bientôt deux nouveaux projets dont Terra Alter au sein d'un immobilier d'entreprises mis en œuvre par la communauté de communes « Bastides et Vallons du Gers ».

Les habitants de Marciac bénéficient globalement d'un accès aisé aux commerces et services, nombreux sur la commune (commerces alimentaires (6), 10 restaurants dont 8 ouverts à l'année, magasin de vêtements, magasin équipements du foyer, une boutique informatique, banques (3), agences immobilières (3), deux hôtels dont un cinq étoiles). Cette offre commerciale est complétée par le marché hebdomadaire qui existe depuis la création de la bastide. De plus, lors de Jazz In Marciac, le festival bis est aussi l'occasion d'une grande manifestation commerciale pendant toute la durée du festival.

Malgré une faible part à l'emploi (2% du total des emplois offerts sur la commune), l'agriculture est importante pour l'économie de Marciac, elle s'appuie majoritairement sur la production de céréales puis sur l'élevage de palmipèdes gras et de poulets. De plus, ces chiffres ne traduisent pas les nombreux emplois indirects qui découlent de l'agriculture, notamment grâce au stockage et à la commercialisation des céréales (négoce, transport, etc.) et à la gastronomie. Il est à souligner que l'hébergement touristique et les activités de restauration se sont fortement développés ces dernières années (Nombreuses chambres d'hôtes de grande qualité).

Mais c'est surtout l'activité touristique et la progression permanente du nombre de visiteurs qui a marqué le développement économique de ces dernières années.

Cette attractivité touristique est due à plusieurs facteurs :

- Le festival de Jazz In Marciac qui permet une promotion nationale voire internationale de la commune de Marciac puisqu'il accueille chaque année plus de 270 000 visiteurs ;
- L'inscription de la commune aux Grands Sites Occitanie ;
- Un Office de Tourisme structuré à l'échelle du Pays du Val d'Adour, bénéficiant de la marque Qualité Tourisme et classé en catégorie 1 ;
- Des sites à visiter (chapelle, bastide, église Notre Dame, ancien cloître des Augustins, etc.) dans un cadre de qualité ;
- Deux musées ouverts à l'année : le musée « Doubrère » et le musée d'histoire naturelle,
- Un musée ouvert en période festivalière et aux groupes sur demande : « Les Territoires du Jazz »,
- La présence de deux hôtels, des gîtes et chambre d'hôtes, des restaurateurs,
- De nombreuses galeries d'art ouvertes à l'année,
- Des équipements culturels : le cinéma et la médiathèque,
- Le complexe « Pierre et Vacances » installé sur les bords du Lac ;
- Une part importante de résidences secondaires qui contribue à dynamiser la commune, notamment sur la période estivale ;
- La présence des chemins de Saint-Jacques de Compostelle et de nombreux sentiers de randonnées.

Le festival Jazz In Marciac (JIM) est devenu au terme de quarante-cinq ans d'existence l'un des plus importants en Europe et probablement l'un des plus renommés dans le monde. Il a accueilli plus de 270 000 visiteurs en 2022. Depuis l'inauguration de la salle de l'Astrada en mai 2011, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle propose également une saison culturelle à l'année avec une cinquantaine de levers de rideaux.

Le festival c'est :

- 270 000 festivaliers
- 5,4 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec une hausse de 45% sur 6 ans ;

- Une hausse de 36% de l'impact économique depuis 2006
- Une très forte contribution du festival à l'activité touristique
- Plus de 20 millions de retombées économiques pour le territoire.

Grâce à son investissement et son rayonnement dans le domaine culturel, Marciac a vu renouveler sa labellisation au titre des Grands Sites Occitanie en décembre 2017. Cette reconnaissance permet ainsi à la commune d'accroître la force de séduction et de rayonnement de son site et du territoire dans lequel il s'inscrit.

#### **L'habitat :**

On a pu constater une forte augmentation de logements sur la dernière période intercensitaire ; ceux-ci ont connu la plus forte progression depuis les années 1960 (182 nouveaux logements comptabilisés entre 1999 et 2018).

Le parc de résidences secondaires a progressé, passant de 91 à 145 unités. Cela s'explique, entre autres, par l'attractivité grandissante de Marciac sur le plan touristique. La commune représente un lieu de villégiature pour de nombreuses personnes.

Le nombre de logements vacants a également augmenté (+22 unités). Les efforts de la commune dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont toutefois porté leurs fruits étant donné que de nombreux logements ont pu être réhabilités, notamment au cœur de la bastide.

Si la commune de Marciac joue pleinement son rôle de bourg-centre au sein de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers en offrant une gamme de logements diversifiés, un effort reste encore à poursuivre dans le domaine de la diversification du parc de logements afin que les parcours résidentiels puissent s'opérer.

#### **L'offre de services**

La commune dispose pour cette rentrée scolaire :

- Un pôle petite enfance
- Une école maternelle, 49 enfants
- Une école élémentaire, 100 enfants
- Un collège, 213 élèves

L'école maternelle, initialement implantée au sein du site des Augustins, a rejoint le nouveau groupe scolaire proche du collège et du pôle petite enfance intercommunal ce qui permet ainsi de constituer un véritable pôle « enfance, jeunesse » inscrit dans le tissu urbain. Le collège de Marciac est doté d'une spécificité forte puisqu'il accueille un cursus unique en France : les ateliers d'initiation à la musique de Jazz, depuis 1993. Ils couvrent le cursus complet, de la sixième à la troisième et est par conséquent doté d'un internat.

La commune reste aussi bien dotée en services médicaux, paramédicaux ou médico-sociaux :

- 1 Pharmacie
- 2 médecins généralistes
- 1 pédiatre
- 8 infirmiers
- 4 masseurs kinésithérapeutes
- 1 orthophoniste
- 1 dentiste
- 1 psychologue
- 1 diététicienne
- 1 sexologue
- 2 ostéopathes

- 1 podologue
- 1 psychiatre
- 1 praticienne en soins énergétiques et biomagnétisme,
- 1 acupuncteur
- 1 praticienne en énergie chinoise,
- 1 psychothérapeute - sophrologue,
- 1 sophrologue,
- 3 réflexothérapeutes,
- 1 centre de santé « L'instant présent »
- 1 maison de retraite (EHPAD)
- 1 service de soins et d'aide à domicile pour les personnes âgées
- - 1 foyer d'hébergement pour adultes handicapés (AGAPEI du Gers).

Cette présence diversifiée de professionnels de santé ne doit pas faire oublier les enjeux actuellement très prégnants liés au renouvellement des médecins généralistes. Ce problème reste crucial à l'échelle du Pays du Val d'Adour qui, malgré un Contrat Local de Santé, se doit d'anticiper et trouver de nouvelles formes d'organisation afin de garantir une certaine attractivité.

Le village dispose également de commerces et de services de proximité tels qu'un bureau de tabac-presse, un carrefour express, deux supermarchés, deux boulangeries, un magasin bio, un bureau de poste, un cabinet vétérinaire, une jardinerie, un magasin de matériaux de construction, un centre de contrôle automobile qui permettent de répondre aux besoins quotidiens de la population.

Il faut ajouter également la présence de services publics de proximité que sont le cinéma, la déchetterie, la recyclerie, le syndicat des eaux et les structures intercommunales à savoir : la médiathèque, le CIAS Marciac-Plaisance, le pôle petite enfance, le RAM, le LAEP ainsi que l'accueil de loisirs, ainsi que la Maison France Service ouverte à tous les habitants du bassin de vie.

Marciac se caractérise donc d'une part par son offre de services de proximité et d'autre part par sa concentration au cœur de village qui la qualifie comme un pôle en milieu rural.

#### **La mobilité (offre de transport, ...) :**

Si le réseau routier interne est d'assez bonne qualité, il est à noter que la commune de Marciac n'est desservie que depuis peu par les lignes de bus régionales (lien avec Maubourguet, sur la ligne Mont-de-Marsan / Tarbes).

Les lignes de bus les plus proches sont :

- Les lignes régionales : Mont-de-Marsan/Riscle/Tarbes et Auch/Miélan/Tarbes ;
- Les lignes départementales : Auch/Condom relativement éloignée de la commune.

Côté cheminements doux, le bourg de Marciac étant relativement dense, il est plutôt aisé de se déplacer à pied ou à vélo. La mise en accessibilité de la rue Joseph Abeilhé, l'aménagement des Promenades, du quartier des écoles (le tout relié au quartier Cagnan, plus excentré) sont autant de réalisations récentes qui ont permis le développement d'une circulation aux mobilités douces.

L'objectif poursuivi au travers de ces réalisations et des futures réalisations est de prendre également mieux en compte les déplacements doux entre les équipements et le centre-ville. L'aménagement des sens de circulation, notamment sur le chemin de ronde, vise à améliorer l'accessibilité pour les piétons/cycles sur l'ensemble de la Bastide.

#### **Les activités culturelles et de loisirs :**

La commune de Marciac compte un grand nombre d'équipements sportifs :

- Piscine ludique dotée d'un bassin de natation et d'un tobogan
- Courts de tennis
- Terrain de rugby

- Terrain de basket-ball
- Terrain de pétanque
- Terrain multisports
- Sports nautiques
- Jardin d'enfants
- Boucles de randonnée
- Lac (connu pour la pêche à la Carpe)
- 2 aires de jeux pour enfants et adolescents
- Un gymnase doté d'un mur d'escalade

De plus, la dynamique générée par le festival de jazz a permis d'enrichir au cours des dernières années un maillage d'équipements culturels multidisciplinaires tant publics que privés :

- 1 salle de spectacle L'Astrada (500 places)
- 1 cinéma
- 1 médiathèque intercommunale
- 1 espace scénographique Les Territoires du Jazz
- 1 muséum d'histoire naturelle (Musée de France), le musée de Mademoiselle DOUBRERE (toiles)
- « Les Granges » Salles d'exposition
- Les arènes
- De nombreuses galeries d'artistes (Eqart, Trottereau, l'Ane Bleu, MARCO ...)
- La Penac
- Galerie à L'Ane Bleu
- Jardin Dambeau
- Salle des fêtes

### **La transition écologique et énergétique :**

La commune de Marciac est largement engagée dans les mesures de réduction des consommations énergétiques et de réduction des émissions de GES. Elle a en effet signé en 2010 avec EDF un « Certificat d'Équilibre » qui garantit de fournir à la commune une énergie propre 100% d'origine renouvelable. Dans la continuité, la municipalité a décidé d'installer des LED pour assurer l'éclairage public ainsi que de pondérer la tension de 50% la nuit afin de réduire encore plus la consommation énergétique liée à ce poste.

Dans le domaine de la performance énergétique, la commune s'engage dans des travaux de réhabilitation de son patrimoine communal destinés à améliorer la performance énergétique pour atteindre un niveau B ou minimum C. Ainsi, lors de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en maison de la santé, le bâtiment est passé d'une classe énergétique E à une classe C, et même B pour le nouveau bâtiment construit. Il en a été de même pour la rénovation de la mairie dont la performance énergétique est passée d'une classe E à B.

La commune a également accueilli l'opération « Les Hauts de Cagnan » retenue dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Régional en matière de maisons emblématiques du développement durable et qui respecte les critères des projets pilote du Conseil Départemental du Gers en matière d'habitat durable. Le projet comporte 3 macro-lots dans lesquels des logements ont été construits avec des technologies différentes mais dans l'optique d'avoir des logements économes en énergie et peu polluants.

En partenariat avec le Pays du Val d'Adour et le CAUE du Gers, des réunions publiques sont organisées auxquels peuvent s'inscrire les habitants afin d'être informés sur des mesures d'économies d'énergies

réalisables sur leur logement. Ils peuvent ensuite demander à ce que les intervenants se déplacent à leur domicile pour évaluer précisément les sources de déperdition d'énergie et leur proposent des solutions adaptées spécifiquement à leur logement.

Dans le cadre du Label « Villes et villages fleuris » et du Programme « Zéro Phyto », la commune de Marciac, classée 3ème fleur, s'est engagée dans une démarche de suppression des produits phytosanitaires. Elle s'est donc tournée vers des techniques alternatives, telles que le désherbage thermique, afin de limiter l'utilisation de ces produits dangereux.

Parallèlement, la collectivité a également adopté la stratégie de la compensation voire dans certains cas de surcompensation (plantations supplémentaires), à savoir que pour un arbre ou une haie abattue, ceux-ci seraient replantés. En sollicitant, en plus, le CAUE du Gers et l'association Arbres et Paysages 32, ces replantations sont réalisées de manière réfléchie en utilisant des essences locales, adaptées aux spécificités du territoire et dont les besoins en eau, en intrants ou en entretien sont limités. Pour exemple, les Promenades de Marciac ont fait l'objet d'une plantation de 34 arbres dans le cadre de son aménagement.

Un plan de gestion différenciée des espaces verts est en projet afin de participer au développement de la biodiversité.

DIAGNOSTIC ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une augmentation de la population régulière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une tendance au vieillissement de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une dynamique démographique toujours constante</li> <li>• Une qualité de vie toujours attractive en matière d'installation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des installations de nouveaux ménages plus favorables aux pôles urbains</li> </ul>
Economie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une activité touristique toute particulière au sein du territoire</li> <li>• Un commerce de proximité diversifié</li> <li>• Un tissu artisanal riche et varié</li> <li>• Une activité agricole encore florissante</li> <li>• La présence d'équipements en faveur de l'accueil d'entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un positionnement géographique quelque peu enclavé</li> <li>• La capacité à accueillir de nouvelles entreprises pourvoyeuses d'emplois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un festival international toujours grandissant</li> <li>• Les priorités du SCOT orientées sur le renforcement économique des bourgs centres</li> <li>• Les priorités du SCOT privilégiant le maintien du commerce en centre-ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité à accompagner la reprise des entreprises</li> <li>• Des pôles urbains proches plus attractifs en matière d'installation</li> </ul>
Services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un niveau très conséquent d'équipements culturels et de loisirs conséquent pour la taille de la commune</li> <li>• Un bon niveau de services enfance, jeunesse et éducation</li> <li>• Un tissu associatif riche et varié</li> <li>• D'importants moyens municipaux (équipements, bâtiments, soutien financier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone défavorisée au niveau de l'ARS,</li> <li>• Zone de Revitalisation Rurale,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une accessibilité aux services renforcée du fait de leur inscription dans le tissu urbain</li> <li>• Une diversité de services maintenant le rôle de polarité de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le désengagement des services de l'Etat (présence délocalisée)</li> </ul>
Espaces urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité patrimoniale préservée</li> <li>• Des efforts conséquents en matière de valorisation du patrimoine</li> <li>• Une implication certaine en matière de gestion des espaces verts et du fleurissement</li> <li>• Une urbanisation maîtrisée et réfléchie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des entrées de ville de faible qualité au regard du reste du patrimoine de la bastide</li> <li>• Des secteurs encore à restaurer</li> <li>• Des zones à sécuriser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement dans une planification foncière à l'échelle intercommunale</li> <li>• La labellisation Grands Sites Occitanie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité à poursuivre les aménagements permettant de préserver la bastide</li> </ul>

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une maîtrise de la voiture en ville bonne</li> <li>• L'organisation des équipements et des services dans l'hypercentre facilitant les déplacements doux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une desserte en transport en commun insuffisante</li> <li>• Des zones mal sécurisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des investissements importants permettant de favoriser les déplacements doux</li> <li>• Possibilité d'aménagement de zone de covoiturage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement de l'enclavement</li> </ul>
Patrimoine et culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un patrimoine architectural riche et préservé au sein de la bastide</li> <li>• Des équipements culturels haut de gamme</li> <li>• La présence de la nature en ville développée</li> <li>• Un tissu associatif riche et actif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une vacance encore présente dans le cœur de ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un PIG porté à l'échelle communautaire</li> <li>• La labellisation Grand Site Occitanie</li> <li>• Un projet culturel assurant un rayonnement certain</li> <li>• La mise en place d'outils de médiation culturelle</li> </ul>	
Transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des investissements réalisés sur certains bâtiments et sur l'éclairage public</li> <li>• Des aménagements urbains favorisant les mobilités douces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des équipements encore trop énergivores</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bénéfice du programme TEPCV</li> <li>• Des campagnes de sensibilisation des habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendance énergétique</li> </ul>

## Enjeux identifiés

Marciac, **bourg-centre atypique à l'échelle du Pays du Val d'Adour** de par sa notoriété, bénéficie aujourd'hui de la **labellisation Grand Site Occitanie**.

Cette labellisation, grâce à un dispositif contractuel, doit permettre d'accompagner le développement et l'aménagement spécifiques du cœur emblématique que constitue **l'espace historique de la bastide**, à travers :

- **Une qualification urbaine** : opération façades Place de l'Hôtel de Ville, aménagement des espaces publics (Rue H. Laignoux, Rue Notre Dame, Rue Saint Justin...) ;
- **La valorisation du patrimoine matériel et immatériel** : des parcours de visite et de découverte, une étude de médiation culturelle et patrimoniale ;
- **La constitution du pôle culturel** : aménagement et mise en scène de la cour de l'ancien cloître, aménagement paysager entre le site de l'ancien cloître et le Chemin de Ronde, requalification des Territoires du Jazz, création du centre d'interprétation Grand Site.

Pour autant, le ciblage sur l'espace historique de la bastide ne doit pas faire oublier de nouveaux efforts à consentir sur **le reste de l'espace communal**, ceci afin de conforter l'attractivité de ce bourg-centre.

Les efforts supplémentaires devront donc porter sur :

- Le développement économique en accompagnant la création de nouvelles activités
- La création d'équipements de services complémentaires
- La poursuite d'une politique de transition écologique
- L'enjeu constitué par l'offre de soins et la réussite du projet porté par la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

### **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

Afin d'assurer la complémentarité avec le programme Petites Villes de Demain et s'inscrire pleinement dans le Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, la stratégie et le programme de développement ont évolué dans leur forme et se déclinent désormais ainsi :

#### **Axe 1 – Agir pour la qualité de la vie**

- 1.1 Garantir et adapter des services et des équipements de qualité accessibles à tous
- 1.2 Diversifier et adapter l'offre de logements en centre-ville
- 1.3 Rénover l'habitat dégradé
- 1.4 Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture
- 1.5 Sécuriser et renforcer l'offre de soins de premier recours

#### **Axe 2 - Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine**

- 2.1 Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement
- 2.2 Rénovation énergétique des bâtiments publics

#### **Axe 3 - Agir pour le développement économique et l'emploi**

- 3.1 Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission
- 3.2 Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique
- 3.3 Recenser les friches en vue de mieux les valoriser

#### **Axe 4 - S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences**

- 4.1 Conseiller les communes dans les projets de renforcement du centre-ville

#### **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays du Val d'Adour, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

*Le programme pluriannuel du contrat Bourg Centre 2022 – 2024 porte mention du suivi de la réalisation des actions du précédent Contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021 :*

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☉ « en cours », ☑ « achevées », ☒ « supprimées »

*Pour la période 2022-2024 :*

- Code signets à utiliser : ☉ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

*Le tableau du Programme Opérationnel Pluriannuel comprend également l'identification par le maître d'ouvrage de l'objectif territorial du référentiel du Pacte Verten indiquant l'une des références numérotées de 1 à 6 (cf. liste Article 7)*

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

#### **Article 5 : Contributions et partenariats**

##### **Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :**

- **Du territoire communautaire Bastides et Vallons du Gers**

Forte de 30 communes membres et de 7 235 habitants (données INSEE 2016), la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a la volonté forte d'être un acteur majeur du développement économique et de la valorisation du territoire communautaire.

Dans ce sens, elle a su, de tout temps :

- porter des projets d'intérêt général tels la création d'une médiathèque, le pôle petite enfance ;
- anticiper sur les besoins des publics en construisant de nouvelles écoles ou un immobilier d'entreprises ;
- participer aux chantiers d'envergure pilotés par des communes ou d'autres collectivités ; l'Astrada en est l'exemple

Ainsi, la CCBVG développe sa stratégie autour des compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives qu'elle a fait le choix de servir, pour :

- améliorer le cadre de vie et proposer des infrastructures adaptées aux besoins de la population : politique du logement et cadre de vie, construction/entretien d'équipements culturels ou sportifs, assainissement collectif et non-collectif, infrastructures de communications électroniques,
- préserver l'environnement et le patrimoine naturel : environnement, gestion des milieux aquatiques, collecte et traitement des déchets ménagers ou assimilés

- développer des services à la population locale ou de passage:services des écoles, enfance/jeunesse, action sociale, aire d'accueil des gens du voyage, fourrière animale
- promouvoir le territoire et participer à son développement économique :équipements touristiques, emploi et insertion, développement économique, aménagement de l'espace, politique de la ville

Avec le contrat centre-bourg de Marciac, la CCBVG réaffirme sa volonté de contribuer techniquement, voire financièrement, à toute action qui permettra de développer et de promouvoir le territoire intercommunautaire. De la même manière, la stratégie de développement proposée par la commune de Marciac rejoint les objectifs de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

- Du territoire de projet Pays du Val d'Adour

La stratégie de développement du Pays du Val d'Adour trouve ses fondements dans son Schéma de Cohérence Territoriale. Approuvé à l'unanimité par le comité syndical réuni le 3 février 2016, le SCOT du Pays du Val d'Adour a fait l'objet d'une démarche de concertation accrue avec l'ensemble des collectivités qui compose ce territoire.

Il est à rappeler que le PADD du SCOT a souhaité mettre un accent tout particulier sur le développement des bourgs centres du Val d'Adour, éléments structurants de l'armature territoriale tant sur le plan économique que de l'accès aux services. En effet, si au cours de la dernière décennie, il avait pu être constaté une perte démographique sur l'ensemble des bourgs centres au profit des communes rurales, cette tendance ne pouvait être poursuivie sous peine de voir ancrer un déséquilibre profond. C'est dans ce sens que le SCOT privilégie un développement de l'habitat plus marqué sur l'ensemble des bourgs centres du Val d'Adour.

La stratégie de développement du Pays du Val d'Adour s'articule autour des axes suivants :

- **Agir pour le développement économique et l'emploi**
  - ✓ Structurer l'économie touristique
  - ✓ Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation
  - ✓ Participer à la diversification de l'agriculture locale
- **Agir pour la qualité de vie**
  - ✓ Poursuivre la structuration des services à la population
  - ✓ Accompagner la performance et l'efficacité énergétique
- **Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine local**
  - ✓ Accompagner la préservation de la ressource en eau et valoriser les zones naturelles
  - ✓ Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques du territoire
- **S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences**
  - ✓ Assurer le dispositif d'ingénierie locale.
- **Accompagner le développement du Grand Site de Marciac**
  - ✓ Valoriser le cœur emblématique du Grand Site
  - ✓ Conforter la dimension internationale du pôle culturel
  - ✓ Conforter la mission de l'office de tourisme

La stratégie de développement proposée par la commune de Marciac rejoint donc parfaitement les objectifs fixés par le PETR du Pays du Val d'Adour.

#### **Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions**

- du territoire communautaire Bastides et Vallons du Gers

La Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers apportera son soutien technique aux projets développés dans le cadre du Contrat Bourg-Centre. Le cas échéant, elle pourra intervenir sur des investissements, dans le cadre des compétences qui sont les siennes.

- du territoire de projet Pays du Val d'Adour

Le Pays du Val d'Adour apportera, autant que de besoin, son soutien à travers son dispositif d'ingénierie territoriale et veillera à mobiliser l'ensemble des dispositifs dont il a la charge, capables d'accompagner les initiatives mises en place sur la commune de Marciac.

- De l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

#### **Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)**

Pour la commune de Marciac et la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

#### **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gers et modalités d'intervention et contributions du Département du Gers**

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités.

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

→ développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;

→ déploiement numérique ;

→ action en matière d'habitat avec une politique de l'habitat pour un logement décent, sain et adapté aux besoins et moyens de ses occupants ;

→ accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;

→ stratégie et soutien au développement des énergies renouvelables ;

→ préservation de la ressource en eau ;

...

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département conforte son soutien aux communes et intercommunalités pour encourager l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

➤ L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe pluridisciplinaire afin d'apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs, juridiques et de gestion de projet dans les domaines suivants :

→ Aménagement et Bâtiments ;

→ Assainissement, Milieux aquatiques ;

→ Voirie ;

→ Chaleur renouvelable ;

→ Restauration scolaire en approvisionnement local.

Les conseils proposés consistent, selon le besoin, à :

→ Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;

→ Étudier la faisabilité technique, juridique et financière du projet ;

→ Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage et la conduite du projet ;

→ Accompagner sur les questionnements juridiques dont la passation des marchés publics et l'insertion de clauses sociales.

➤ La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par une commune ou son EPCI qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- des énergies renouvelables ;

- de la réhabilitation des ouvrages d'art ;

- de la restauration du patrimoine inscrit et classé ;

- du sport, culture et tourisme ;

- des mobilités douces et des aménagements de sécurité sur voirie ;

- de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques ;

- du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local ;

- de l'aménagement des espaces publics ;

- de l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité ;

- de la rénovation énergétique des logements communaux et bâtiments publics.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, la nouvelle politique couvrant la période 2022-2028, vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

→ **le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.

→ **le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.

→ **les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

#### **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat, ...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs, ...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

**La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

**La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

### L'Agence Régionale Energie Climat

#### A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

### L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

#### A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) ou [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr)

### L'Agence Régionale de la Biodiversité

#### A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne: création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.arb-occitanie.fr](http://www.arb-occitanie.fr) ou [contact@arb-occitanie.fr](mailto:contact@arb-occitanie.fr)

### L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

#### AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie. Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc... L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux, ...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : [www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)

### L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail [contact@agencedespyrenees.fr](mailto:contact@agencedespyrenees.fr)  
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

### La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

#### **FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : [REDACTED]

### La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : [www.arac-occitanie.fr](http://www.arac-occitanie.fr) et [contact@arac-occitanie.fr](mailto:contact@arac-occitanie.fr) et

### **Article 8 : Gouvernance**

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Marciac et la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Marciac
- la communauté de communes Bastides et vallons du Gers
- le PETR, Pays du Val d'Adour
- la Région Occitanie
- le Département du Gers
- l'Établissement Public Foncier Occitanie

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Marciac (Chambres consulaires, CAUE, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par le Pays du Val d'Adour en lien avec la commune de Marciac.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

### **Article 9 : Durée**

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier

état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

<b>Le Maire de la Commune de Marciac</b>          <b>Signature</b>	<b>Le Président de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers</b>          <b>Signature</b>	<b>Le Président du P.E.T.R Pays du Val d'Adour</b>          <b>Signature</b>
<b>Le Président du Département du Gers</b>          <b>Signature</b>	<b>La Directrice de l'Etablissement Public Foncier Occitanie</b>          <b>Signature</b>	<b>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b>          <b>Signature</b>

## **Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS**

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial du PETR du Pays du Val d'Adour ;
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur »

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.1.</b>
<b>AGIR POUR LA QUALITE DE VIE</b>	<b>Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li><li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li><li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li><li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li></ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les commerces, <b>les services et équipements structurants</b> en centre-ville ou à proximité.</li></ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique <b>Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</b></li><li>- Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...)</li><li>- Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)</li><li>- Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</li><li>- Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)</li></ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>L'objectif stratégique de cette action est de garantir des services et des équipements de qualité, accessibles à tous.</p>	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU - villa Noulibos - Cours Lyautey - BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU - villa Noulibos - Cours Lyautey - BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### **Projet 1.1.1. :Création d'une micro folie**

**Descriptif :**

Rénovation et aménagement d'une aile de l'ancien couvent des augustins pour accueillir une Micro-folie, musée digital doté d'équipements numériques de pointe.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :**80 000€

**Calendrier prévisionnel :**

2023 Étude et pré-projet

2024 Aménagement

**Partenaires potentiellement concernés :**

Ministère de la culture, La Villette, Région

### **Projet 1.1.2. :Création d'une maison France Services**

**Descriptif :**

Création de la maison France Services dans les locaux de la mairie.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :**30 570€

**Calendrier prévisionnel :**

2022 Réalisé

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat

### **Projet 1.1.3. :Evolution de la maison France Services vers un accompagnement des porteurs de projets liés à la culture**

**Descriptif :**

Afin de compléter cette gamme et d'inscrire la Maison France Services dans le contexte particulier de développement de Marciac, elle va évoluer en se spécialisant dans l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets liés à la culture.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2023 Mise en place

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat, Département, chambres consulaires

**Projet 1.1.4. : Création d'un espace immersif et d'un espace de coworking Tranche 1**

**Descriptif :**

Dans un contexte d'ouverture de Marciac vers de nouvelles formes artistiques, notamment via le projet « Marciac, la créative », l'ancien couvent des augustins va être réorganisé pour accueillir de nouveaux équipements modernes et innovants.

Une des transformations majeures du couvent des augustins est la conversion de l'actuelle salle des fêtes de Marciac en un espace immersif et d'un espace de coworking.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** 672 381€

**Calendrier prévisionnel :**

2023

**Partenaires potentiellement concernés :**

Europe, État, Région

**Projet 1.1.5. : Création d'un espace immersif et d'un espace de coworking Tranche 2**

**Descriptif :**

Dans un contexte d'ouverture de Marciac vers de nouvelles formes artistiques, notamment via le projet « Marciac, la créative », l'ancien couvent des augustins va être réorganisé pour accueillir de nouveaux équipements modernes et innovants.

Une des transformations majeures du couvent des augustins est la conversion de l'actuelle salle des fêtes de Marciac en un espace immersif et d'un espace de coworking.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** 676 400€

**Calendrier prévisionnel :**

2024

**Partenaires potentiellement concernés :**

Europe, État, Région

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU - villa Noulibos - Cours Lyautey - BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

### **Projet 1.1.6 : Création d'un espace d'accueil avec mise en œuvre d'un GIP**

**Descriptif :**

Afin d'animer le futur site des Augustins (espace immersif, micro-foles), il est prévu de créer un GIP associant les principaux acteurs locaux (office de tourisme, Astrada, JIM, communes, EPCI, PETR). Cet outil permettra de mettre en valeur les principaux atouts du territoire et créer ainsi une vitrine.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** A définir

**Calendrier prévisionnel :**

2024-2026

**Partenaires potentiellement concernés :**

Office de tourisme, Astrada, JIM, communes, EPCI, PETR

### **Projet 1.1.7 : Réaménagement de l'aire des gens du voyage**

**Descriptif :**

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Bastides et Vallons du Gers

**Coût estimatif :** A définir

**Calendrier prévisionnel :**

2024-2026

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat, Départements

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.</b>
<b>AGIR POUR LA QUALITE DE VIE</b>	<b>Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, colocations, petits ménages ...)</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> <li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li> <li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li> <li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li> </ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> </ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique <b>Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</li> <li>- <b>Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...)</b></li> <li>- Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)</li> <li>- Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</li> <li>- Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>L'objectif stratégique de cette action est de diversifier et d'adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, colocations, petits ménages ...)</p>	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### **Projet 1.2.1. : Création de 8 logements sociaux en centre-ville**

**Descriptif :**

Opération de création de logements sociaux au couvent des augustins.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Toit Familial

**Coût estimatif :** à préciser

**Calendrier prévisionnel :**

2022

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat, ANAH

### **Projet 1.2.2. : Création de logements sociaux à la closerie des Lilas**

**Descriptif :**

Opération de création de logements sociaux sur une ancienne friche en cœur de ville (usine Dinguidard)

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** EPFO

**Coût estimatif :** à préciser

**Calendrier prévisionnel :**

2024

**Partenaires potentiellement concernés :**

Toit familial de Gascogne, ANAH

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.3.</b>
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	<b>Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> <li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li> <li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li> <li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li> </ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> </ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique <b>Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</li> <li>- Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...)</li> <li>- <b>Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)</b></li> <li>- Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</li> <li>- Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
L'objectif stratégique de cette action est de Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 1.3.1. : Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH

**Descriptif :**

Réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH permettant de définir une stratégie opérationnelle habitat pour les années 2023/2027.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- S'adapter à l'urgence climatique

**Maître d'ouvrage :** PETR du Pays du Val d'Adour  
(Par délégation CCAA, CCBVG, CCAM).

**Coût estimatif :** 25k€ par intercommunalité soit 75k€ pour les 3 intercommunalités du Pays.

**Calendrier prévisionnel :**

2023 : appel d'offre ; sélection du prestataire ; réalisation de l'étude pré-opérationnelle et conventionnements (1 par CC).

**Partenaires potentiellement concernés :**

Conseil Régional Occitanie ; Départements 32 et 65 ; Intercommunalités signataires (3) ; Communes signataires (6), ANAH, Action Logement, l'EPF Occitanie. DDT 32 et 65.

### Projet 1.3.2. : Réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

**Descriptif :**

Réaliser une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour lutter contre la précarité énergétique des ménages du territoire et participer aux objectifs définis par le territoire dans le cadre des PCAET.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants ;
- S'adapter à l'urgence climatique

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

**Coût estimatif :** Reste à définir en 2023 (conventionnements)

**Calendrier prévisionnel :**

2023 : étude

2024/2028 : Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; Intercommunalités signataires (3) ; Communes signataires (6), ANAH, Action Logement, l'EPF Occitanie. DDT 32 et 65.

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulivos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.4.</b>
<b>AGIR POUR LA QUALITE DE VIE</b>	<b>Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> <li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li> <li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li> <li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li> </ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</b></li> <li>- <b>Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</b></li> </ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique <b>Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</li> <li>- Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...)</li> <li>- Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)</li> <li>- <b>Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</b></li> <li>- Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>L'objectif stratégique de cette action est de réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</p>	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 1.4.1. : Réaliser une étude / diagnostic des mobilités

**Descriptif :**

Réaliser une étude / diagnostic des mobilités dans 5 communes du Pays du Val d'Adour (Maubourguet, Rabastens, Marciac, Plaisance, Riscle). Celle-ci doit, pour chaque commune, permettre un diagnostic précis et identifier les actions à mener.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** PETR du Pays du Val d'Adour

**Coût estimatif :** ANCT (Marchés à Bon de commande)

- CCAM : Maubourguet, Rabastens ;
- CCAA : Riscle ;
- CCBVG : Marciac, Plaisance

**Calendrier prévisionnel :**

2023 : Réalisation de l'étude ; rendu et restitution aux communes et intercommunalités concernées.

**Partenaires potentiellement concernés :**

Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; Intercommunalités signataires (3) ; Communes signataires (6), DDT 32 et 65.

### Projet 1.4.2. : Concevoir un plan "mobilités"

**Descriptif :**

A partir de l'étude réalisée en 2022, il s'agit de coconstruire un plan d'actions « espace public et mobilités » spécifique pour chacune des communes.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions dans chacune des communes concernées ;  
2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

**Partenaires potentiellement concernés :**

PETR pour l'animation de la co-construction ;  
Acteurs du territoire pour coconstruire les plans d'actions : commerçants/artisans/services ; responsables d'associations, habitants.  
Région Occitanie ; Départements 32 et 65 ; DDT et CAUE 32 et 65 ;

### Projet 1.4.3. : Création d'un parcours « itinéraire bis, Marciac la Créative »

**Descriptif :**

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

Concevoir un parcours piéton de 1,5 km, au sein de la bastide de Marciac, émaillé d'œuvres de plasticiens et auteurs confirmés. Les galeristes, artistes et artisans d'art ainsi que de nombreux habitants de Marciac participent et contribuent au bon développement de l'itinéraire.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** 96400 €

**Calendrier prévisionnel :**

2022 : Lancement de la première version de l'« itinéraire bis, Marciac la créative » (Phase 1)

2023 : Portage de la nouvelle version du parcours et animation par un collectif d'artistes marciacais

**Partenaires potentiellement concernés :**

Office de tourisme Cœur Sud-Ouest, Région, État, Europe.

**Projet 1.4.4. : Aménagement de cheminement doux (rue Saint-Justin/rue Notre Dame) – Tranche 1**

**Descriptif :**

Aménagement de deux rues au cœur de la bastide devant favoriser les mobilités actives

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** 120 000€

**Calendrier prévisionnel :**

2024

**Partenaires potentiellement concernés :**

État, Région

<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.5.</b>
AGIR POUR LA QUALITE DE VIE	Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> <li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li> <li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li> <li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li> </ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</b></li> </ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique <b>Cohésion, l'orientation 1 : Agir pour la qualité de vie</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir et adapter des services et des équipements de qualité, accessibles à tous</li> <li>- Diversifier et adapter l'offre de logement en centre-ville (hébergement temporaire, saisonnier, colocation, ...)</li> <li>- Rénover l'habitat dégradé (mal logement et précarité énergétique)</li> <li>- Réaliser des aménagements favorisant les modes alternatifs à la voiture et à la cohabitation apaisée entre les modes de déplacements, lutter contre l'autosolisme</li> <li>- <b>Sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention)</b></li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
L'objectif stratégique de cette action est de sécuriser et renforcer l'offre de soin de premier recours (dont la prévention).	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### **Projet 1.5.1. : Création d'un centre territorial de santé**

**Descriptif :**

Marciac souhaite ouvrir une antenne du CTS en vue d'offrir aux habitants du Sud de la communauté de communes un accès facilité aux services médicaux dispensés.

La commune va participer au projet en mettant à disposition un médecin généraliste salarié pendant 20h/semaine.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions avec les partenaires ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

**Partenaires potentiellement concernés :**

ARS ; Départements 32.

### **Projet 1.5.2. : Coconstruire et réaliser un plan d'action "offre de soin de 1er recours et prévention"**

**Descriptif :**

Définir un plan d'action et/ou une politique formalisée (CLS) pour faciliter l'accès aux habitants de chaque territoire :

- D'une part aux professionnels de santé de l'offre de soin de 1<sup>er</sup> recours ;
- D'autre part aux actions de préventions.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions avec les partenaires ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

**Partenaires potentiellement concernés :**

PETR pour l'animation de la co-construction ;

ARS – CPAM – CAF – CARSAT 32 et 65 ;

Acteurs du territoire : de la prévention santé et communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CTPS) si existantes ; DDT 32 et 65 ; Départements 32 et 65.

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.1.</b>
Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine	<b>Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> <li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li> <li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li> <li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li> </ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</b></li> </ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans <b>l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 2 – Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie ;</li> <li>- <b>Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement ;</b></li> <li>- Rénovation énergétique des bâtiments publics.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
L'objectif stratégique de cette action est d'Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement.	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### **Projet 2.1.1. : Végétalisation de la place du chevalier d'Antras**

**Descriptif :**

Végétaliser la place du chevalier d'Antras afin qu'elle mette en valeur les nouveaux équipements et qu'elle soit plus accueillante notamment par forte chaleur.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2024 : réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région, Département

### **Projet 2.1.2. : Végétalisation du jardin de l'ancienne école maternelle**

**Descriptif :**

Marciac continue dans sa volonté de végétaliser son cœur de ville afin de lutter contre les ilots de chaleur, soigner le paysage et préserver la biodiversité en ville.

Le jardin de l'ancienne école maternelle va ainsi être désimperméabilisé et végétalisé.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2024 étude

2025 réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région, Département

### **Projet 2.1.3. : Végétalisation des écoles et de l'aire des gens du voyage**

**Descriptif :**

Marciac continue dans sa volonté de végétaliser son cœur de ville afin de lutter contre les ilots de chaleur, soigner le paysage et préserver la biodiversité en ville.

Le jardin de l'ancienne école maternelle va ainsi être désimperméabilisé et végétalisé.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2024 à 2023

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région, Département

**Projet 2.1.4. : Végétalisation de la piscine de Marciac**

**Descriptif :**

Aménagement paysager de la piscine de Marciac afin d'augmenter la superficie couverte par la végétation.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2024 à 2026

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Région, Département

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

<b>Axe 2</b>	<b>Fiche action 2.2.</b>
Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine	<b>Rénovation énergétique des bâtiments publics</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> <li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li> <li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li> <li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li> </ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</b></li> </ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans <b>l'axe stratégique Cohésion, l'orientation 2 – Agir pour la préservation de l'environnement et la valorisation du patrimoine</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalifier et/ou aménager les espaces publics en lieu de vie ;</li> <li>- Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement ;</li> <li>- <b>Rénovation énergétique des bâtiments publics.</b></li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
L'objectif stratégique de cette action est d'agir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### **Projet 2.2.1. : Création d'un parking en ombrière photovoltaïque**

**Descriptif :**

Couvrir le parking du gymnase avec une ombrière photovoltaïque pour augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire et améliorer le confort thermique du parking.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** SDEG 32

**Coût estimatif :** à préciser

**Calendrier prévisionnel :**

2022

**Partenaires potentiellement concernés :**

SDEG, DDT, Etat

### **Projet 2.2.2. : Création d'ombrières photovoltaïques au tennis et sur le boulodrome**

**Descriptif :**

Les terrains de tennis de Marciac accueillent des cours toute l'année mais ne sont pas praticables en période pluvieuse. L'opportunité de développer la production d'énergie solaire tout en couvrant les terrains des intempéries permettrait d'augmenter la production locale d'énergie renouvelable et de pérenniser la pratique du tennis.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**Maître d'ouvrage :** SDEG 32

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2024 à 2026

**Partenaires potentiellement concernés :**

SDEG, DDT, Etat

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.1.</b>
Agir pour le développement économique et l'emploi	<b>Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> <li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li> <li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li> <li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li> </ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</b></li> </ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans <b>l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 3 – Agir pour le développement économique et l'emploi</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ;</b></li> <li>- Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique ;</li> <li>- Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet ;</li> <li>- Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...) ;</li> <li>- Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
L'objectif stratégique de cette action est de réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission.	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### Projet 3.1.1. : Réaliser une étude/diagnostic commerce de proximité

**Descriptif :**

Réaliser une étude « commerce de proximité » dans 6 communes du Pays du Val d'Adour (Maubourguet, Rabastens, Marciac, Plaisance, Riscle et Aignan). Celle-ci doit, pour chaque commune, permettre un diagnostic précis et identifier les actions à mener.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** PETR du Pays du Val d'Adour

(par délégation CCAA, CCBVG et des communes de Rabastens et Maubourguet).

**Coût estimatif :** 56 431.20€

**Calendrier prévisionnel :**

2022 : étude et restitutions aux CC et/ou communes ;

2023 : restitutions publique (notamment association des commerçants et commerçants artisans) ;

**Partenaires potentiellement concernés :**

Intercommunalités (3) et communes (6) ;

CCI 32 et 65 en réalisation de l'étude et des restitutions ; CMA 32 et 65 ; DDT 32 et 65 ; banque des territoires ; département 65.

### Projet 3.1.2. : Coconstruire et réaliser un plan d'action "commerce de proximité"

**Descriptif :**

A partir de l'étude réalisée par les CCI 32 et 65 en 2022, il s'agit de coconstruire un plan d'actions « commerce de proximité » spécifique pour chacune des 6 communes faisant l'objet de l'étude.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

- Préserver et développer des emplois de qualité ;
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :**

- CCBVG (Marciac et Plaisance) ;

**Coût estimatif :** Reste à définir

**Calendrier prévisionnel :**

2023 : co-construction en ateliers participatifs des plans d'actions dans chacune des communes concernées ;

2024 : mise en œuvre des plans, évaluation pour améliorations et/ou ajustements en année n+1.

**Partenaires potentiellement concernés :**

PETR pour l'animation de la co-construction ;

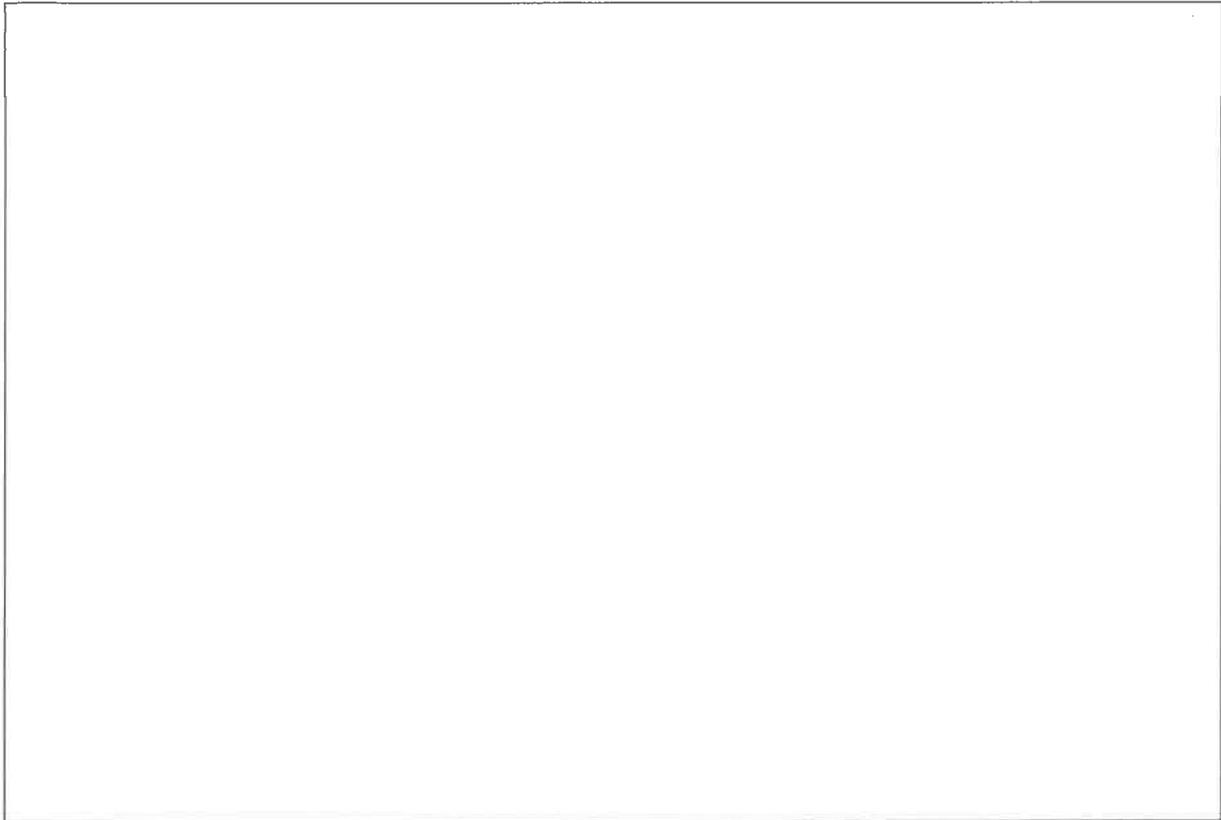
Acteurs du territoire pour coconstruire les plans d'actions : association des commerçants, commerçants/artisans/services ; responsables d'associations, habitants.

Intercommunalités (3) et communes (6) ;

CCI 32 et 65; CMA 32 et 65 ; DDT 32 et 65 ;

Région Occitanie.

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*



<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.2.</b>
<b>Agir pour le développement économique et l'emploi</b>	<b>Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li><li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li><li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li><li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li></ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p>	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

- **Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;**

La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.

Cette action s'inscrit dans **l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 3 – Agir pour le développement économique et l'emploi :**

- Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ;
- **Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique ;**
- Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet ;
- Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...) ;
- Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers.

#### **Objectifs stratégiques**

L'objectif stratégique de cette action est de soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### **Projet 3.2.1. : Signalétique et animation du lac**

**Descriptif :**

En parallèle du développement des activités au lac de Marciac, pose de panneaux de signalisation des activités présentes.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** 8 000 €

**Calendrier prévisionnel :**

2024 à 2026

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat,

### **Projet 3.2.2. : Développer l'activité de la base nautique du lac (mini-port et espace d'accueil de la résidence de tourisme)**

**Descriptif :**

Projet d'amélioration de l'offre d'activités au lac de Marciac avec notamment un mini-port, la reprise d'activité du kiosque, et le développement d'activités de loisirs nautiques

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** 8 000 €

**Calendrier prévisionnel :**

2024 à 2026

**Partenaires potentiellement concernés :**

Etat, Région (dispositifs Tourisme en cours de révision), Département

<b>Axe 3</b>	<b>Fiche action 3.3.</b>
<b>Agir pour le développement économique et l'emploi</b>	<b>Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projets</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> <li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li> <li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li> <li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li> </ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans la/les thématique(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</b></li> </ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p>Cette action s'inscrit dans l'<b>axe stratégique Attractivité, l'orientation 3 – Agir pour le développement économique et l'emploi</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission ;</li> <li>- Soutenir les commerces de proximité et l'activité touristique ;</li> <li>- <b>Recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projet ;</b></li> <li>- Attirer et faciliter l'arrivée de nouveaux arrivants (actifs, jeunes, ...) ;</li> <li>- Faciliter la consolidation des emplois précaires ou saisonniers.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
<p>L'objectif stratégique de cette action est de recenser les friches et les locaux commerciaux disponibles et accompagner les porteurs de projets</p>	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### **Projet 3.3.1. : Accompagner les porteurs de projets dans la reprise du foncier vacant**

#### **Descriptif :**

Marciac a une importante surface de friches industrielles, et en parallèle de nombreux porteurs de projets qui se présentent régulièrement à la recherche de foncier disponible. La commune souhaite accompagner les porteurs de projets pour les aider à orienter leur projet afin qu'il s'adapte aux besoins et à la stratégie de la commune, mais aussi inciter les porteurs de projets à investir dans les bâtiments vacants pour limiter la consommation foncière et rénover le patrimoine existant, notamment les anciennes usines de meubles Lasserre.

#### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,  
Préserver et développer des emplois de qualité

**Maître d'ouvrage :** Commune de Marciac

**Coût estimatif :** 0 €

#### **Calendrier prévisionnel :**

2024 à 2026

#### **Partenaires potentiellement concernés :**

DDT, CAUE, ADEME, CCI, CMA, Toit familial, EPFO

<b>Axe 4</b>	<b>Fiche action 4.1.</b>
<b>S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences</b>	<b>Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité en centre-ville</b>
<b>PRESENTATION DE L'ACTION</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>Les enjeux :</p> <p>Pour maintenir et/ou développer l'attractivité des bourg-centre, au bénéfice des habitants de la centralité et des habitants des villages de sa zone d'attraction, la stratégie s'appuie sur une action transversale qui :</p> <p>S'articule autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat, la rénovation urbaine et le patrimoine ;</li> <li>- Les commerces, les services et équipements structurants en centre-ville ou à proximité ;</li> <li>- Les espaces publics, la nature et les mobilités ;</li> <li>- Le développement, l'amélioration et la facilitation de l'accès, pour tous, au centre-ville et le confort des déplacements et des séjours en son sein.</li> </ul> <p>S'inscrit dans le respect d'un objectif de <b>transition écologique et énergétique</b> visant à la fois à lutter contre le changement climatique, à réduire la production de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et la biodiversité.</p> <p>Par cette action, il s'agit d'agir de répondre aux enjeux identifiés plus particulièrement dans les 4 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cohérence et coordination des 4 grandes thématiques ;</b></li> </ul> <p>La stratégie d'ensemble, issue du CRTE, se décline en deux axes stratégiques (Cohésion et attractivité) qui disposent chacun de deux orientations.</p> <p><b>Cette action s'inscrit dans l'axe stratégique Attractivité, l'orientation 4 – S'appuyer sur un réseau de partenaires et de compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser une logique de complémentarité des équipements et des dispositifs à l'échelle du Pays ;</li> <li>- <b>Conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité de centre-ville ;</b></li> <li>- Assurer l'animation du réseau de partenaires ;</li> <li>- Accompagner les communes dans la définition d'un plan guide 2030/2050.</li> </ul>	
<b>Objectifs stratégiques</b>	
L'objectif stratégique de cette action est de conseiller les communes dans les projets de renforcement de l'activité en centre-ville	

*En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.*

## DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

### **Projet 4.1.1. : Chefs de projets PVD**

#### **Descriptif :**

Recruter 2 chefs de projets pour accompagner les communes et les intercommunalités :

- CCAA : Aignan et Riscle ;
- CCBVG : Marciac et Plaisance ;
- CCAM : Maubourguet et Rabastens.

Pour la période 2021/2026

#### **Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

**Maître d'ouvrage :** PETR du Pays du Val d'Adour

**Coût estimatif :** 84 k€ par an

(42 k€ par an et par poste, 2 postes recrutés)

#### **Calendrier prévisionnel :**

2021 : Recrutement ;

2022-2026 : période d'intervention des chefs de projets pour l'accompagnement des communes et des intercommunalités

#### **Partenaires potentiellement concernés :**

DDT 32 ET 65 ; ANCT, Départements

## Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 <sup>ère</sup> génération			
		2018	2019	2020	2021
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Soutenir les activités économiques locales</b>					
<b>ACTION 1.1</b> Développer l'immobilier d'entreprises	1.1.1 Création d'un immobilier d'entreprises par la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers				☑
	1.1.2 Création d'une unité industrielle pour Hotravail				☑
	1.1.3 Création d'une unité de production de vinyles				☑
<b>ACTION 1.2</b> Requalifier les équipements existants	1.2.1 Requalification du Café Zik, propriété de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers				✖
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Enrichir les équipements de services</b>					
<b>ACTION 2.1</b> Compléter l'offre en matière sportive	2.1.1 Création d'un gymnase multisports				☑
	2.1.2 Aménagement d'une aire de pique-nique sur le site du gymnase				☺
<b>ACTION 2.2</b> Accompagner le tissu associatif	2.2.1 Création d'un espace mutualisé au sein de l'ancienne trésorerie				✖
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Poursuivre une politique de transition écologique</b>					
<b>ACTION 3.1</b> Développer l'efficacité énergétique des bâtiments publics	3.1.1 Rénovation énergétique de la salle des fêtes				☺
	3.1.2 Rénovation énergétique du cinéma				✖
<b>ACTION 3.2</b> Rénover le dispositif d'éclairage public	3.2.1 Rénovation sur Chemin de Ronde, Chemin Bujalon et quartier Cagnan				☺
<b>ACTION 3.3</b> Préserver la nature en ville	3.3.1 Poursuivre le programme Zéro Phyto				☑
	3.3.2 Aménagement des jardins de l'église Notre Dame				☑
	3.3.3 Aménagement du site de la chapelle				☑
<b>AXE STRATEGIQUE 4 : Poursuivre le développement du cœur emblématique du Grand Site Occitanie de Marciac</b>					
<b>ACTION 4.1</b> Enrichir le projet culturel	4.1.1 Conforter le programme de diffusion et d'animation de l'Astrada				☑
<b>ACTION 4.2</b> Préserver l'écrin patrimonial	4.2.1 Donner une qualification urbaine à la bastide				☑
	4.2.2 Valoriser le patrimoine matériel et immatériel				☺
	4.2.3 Achever la constitution du pôle culturel				☺
<b>ACTION 4.3</b> Changer d'échelle en faveur de l'économie touristique	4.3.1 Créer le nouvel office de tourisme de Pays et développer ses activités				☑

En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

☉ phase « études » ; ☞ phase « réalisation »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 <sup>nd</sup> e génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		
<b>AXE STRATEGIQUE 1 : Agir pour la qualité de la vie</b>								
<b>ACTION 1.1</b> Garantir et adapter des services et des équipements de qualité accessibles à tous	<i>Projet 1.1.1 – Création d'une micro folie</i>				☉	☞	☞	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
<b>ACTION 1.3</b> Rénover l'habitat dégradé	<i>Projet 1.3.1 – Etude pré-opérationnelle OPAH</i>			☉	☉			Améliorer la santé et le bien-être des habitants S'adapter à l'urgence climatique
<b>ACTION 1.5</b> Favoriser et renforcer l'offre de soins de premier recours	<i>Projet 1.5.1 – Création d'un centre territorial de santé</i>			☞	☞			Améliorer la santé et le bien-être des habitants Préserver et développer des emplois de qualité
<b>AXE STRATEGIQUE 2 : Agir pour la préservation et la valorisation du patrimoine</b>								
<b>ACTION 2.2</b> Intégrer la nature et la biodiversité au cœur des projets d'aménagement	<i>Projet 2.2.1 – Végétalisation de la place du Chevalier d'Antras</i>					☉	☞	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	<i>Projet 2.2.2 – Végétalisation du jardin de l'ancienne école maternelle</i>					☉	☞	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Améliorer la santé et le bien-être des habitants
<b>AXE STRATEGIQUE 3 : Agir pour le développement économique et l'emploi</b>								
<b>ACTION 3.1</b> Réduire la vacance commerciale, anticiper la fin d'activité, faciliter la transmission	<i>Projet 3.1.1 – Diagnostic commerce de proximité</i>	☞	☞					Préserver et développer des emplois de qualité, Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

En application des dispositions des articles R-421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – villa Noulibos – Cours Lyautey – BP543 -64010 PAU Cedex ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

